



CHARTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE AU DEPOT D'OFFRE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Afin de faciliter la mise en relation entre une entreprise en recherche de locaux et/ou d'un terrain à bâtir et d'entreprises ou de particuliers souhaitant louer ou vendre un bien, la Communauté de Communes Aunis Sud a mis en place sur son site internet www.aunis-sud.fr une bourse des locaux relative à l'ensemble de son territoire (Surgères, Saint-Georges-du Bois, Vouhé, Saint-Saturnin du Bois, Saint-Germain de Marencennes, Breuil la Réorte, Puyravault, Marsais, Saint-Pierre d'Amilly, Saint-Mard, Péré, Vandré, Aigrefeuille, Anais, Le Thou, Bouhet, Forges, Virson, Chambon, Landrais, Ardillières, Ciré, Ballon, Chervettes, Saint Laurent de la Barrière, Genouillé, Saint Crépin).

L'annonceur doit être le propriétaire du local ou du terrain ou une personne ayant fourni un mandat signé par le propriétaire. Le contenu de son annonce relève de sa seule responsabilité.

La Communauté de Communes Aunis Sud se réserve le droit de rejeter toute annonce ne correspondant pas à l'objet du service.

Engagements :

L'annonceur par la signature de ce présent document certifie que l'annonce mise en ligne sur le site www.aunis-sud.fr est libre de toute clause d'exclusivité. Il autorise également la Communauté de Communes Aunis Sud à diffuser l'annonce ci-dessous sur son site internet à la rubrique « Bourse des Locaux » et s'engage à la tenir informée de toutes modifications.

Nom et Prénom de l'annonceur :

Fait le :

Signature de l'annonceur :

La Communauté de Communes Aunis Sud s'engage à mettre en relation les demandeurs avec l'annonceur.

L'offre ne sera prise en compte qu'à réception de la charte d'engagement et du formulaire remplis et signés.

Pour plus d'information : Service développement économique : 05.46. 07.52.00

Charte à renvoyer signée accompagnée du formulaire d'offre à télécharger sur www.aunis-sud.fr à indigo@aunis-sud.fr et Communauté de Communes Aunis-Sud : 44, rue du 19 Mars 1962 BP 89, 17700 SURGERES